

223C2057  
FR0000072373-FS0961

15 décembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EGIDE**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 14 décembre 2023, la société par actions simplifiée Vatel Capital<sup>1</sup> (24 rue de Clichy, 75009 Paris), agissant pour le compte du fonds Vatel Remploi dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 décembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EGIDE<sup>2</sup> et détenir, pour le compte dudit fonds, 1 207 502 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 7,43% du capital et 7,40% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société EGIDE<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Société contrôlée par M. Jean-Michel Ycre. La société Vatel Capital déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Société transférée sur Euronext Growth Paris le 2 septembre 2022.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 16 259 364 actions représentant 16 315 420 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqué de la société EGIDE du 12 décembre 2023.